



L'AVIS DE...

▷ **Bernard PARAN**, associé et responsable du pôle financier de la société de gestion du patrimoine Thésaurus

« Préférez les titres émis par les grandes entreprises »

Est-ce intéressant aujourd'hui d'investir dans des obligations ?

Oui, on peut encore s'y intéresser. Mais il faut faire vite car la baisse des taux d'intérêt rend les obligations moins attrayantes qu'il y a quelques mois. Avec celles émises par l'Etat, vous aurez un rendement autour de 2 %, comparable au niveau d'un traditionnel Livret A et tout aussi sûr. Tandis qu'avec les obligations d'entreprises, on peut facilement trouver du 5 % à 6 %. Mais le taux d'intérêt offert n'est pas le seul élément à prendre en compte pour évaluer le rendement réel d'une obligation. Il faut aussi voir son prix d'émission, la durée du titre, la fréquence des coupons et le montant du remboursement à l'échéance. D'une manière générale, plus le taux d'intérêt est attractif plus le niveau de risque est élevé.

Justement, quels sont les risques d'un tel type de placement ?

Quand on achète des obligations émises par une entreprise, le premier risque est que celle-ci fasse faillite. C'est la raison pour laquelle il est préférable d'investir sur des sociétés solides financièrement. Il faut également se méfier des problèmes de liquidité. Si l'on veut pouvoir vendre ou acheter une obligation facilement, mieux vaut le faire avec des titres émis par ces mêmes grandes entreprises ou bien par l'Etat français car le marché est alors plus large.

N'est-ce pas un marché trop compliqué pour les particuliers ?

Pour tous ces motifs, ainsi qu'en raison d'une mise initiale parfois élevée, l'achat en direct n'est pas évi-

dent. Moins populaire et d'apparence plus complexe que le marché des actions, celui des obligations est généralement le terrain des investisseurs institutionnels (*Ndlr, fonds d'investissement, compagnies d'assurances, banques, etc.*). Les particuliers, eux, investissent généralement dans des obligations à travers un fonds commun de placement ou une Sicav. Mais le client n'en connaît pas toujours la composition exacte. Cela dit, à condition d'être bien entouré - par exemple par un professionnel comme un conseiller en gestion de patrimoine - on peut tout à fait acheter des obligations dans un but de diversifi-



DR.